



# DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA CIVIS DU 30/04/26

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD



Les Élus de la CIVIS se réunissent ce **jeudi 30 avril 2026** à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre pour décider des grandes orientations de l'intercommunalité et des projets à mettre en place. **82 points sont inscrits à l'ordre du jour.**

Parmi eux :

- ▶ Le vote des taux de fiscalité ménages, du taux de fiscalité économique et du taux de TEOM 2026 (**71**)
- ▶ Le vote du budget principal de la CIVIS, du budget annexe GEMAPI, des budgets annexes Eau Potable et Assainissement et du budget annexe Transport pour l'exercice 2026 (**77**)



## Mot du Président.

“ Nous examinons aujourd’hui trois délibérations majeures : le Compte Financier Unique 2025, le Budget Primitif 2026, et le vote des taux.

Trois décisions, mais une seule ligne directrice : **tenir nos équilibres, sans renoncer à agir.**

**La CIVIS dégage un excédent de 7,25 millions d’euros.** Et dans le même temps – c’est un point majeur – **pour la première fois, la CIVIS se désendette à hauteur de 5 millions d’euros.** Cela traduit une gestion maîtrisée, responsable, et assumée.

Sur le Budget Primitif 2026, nous vous présentons un **budget lucide, construit dans un contexte contraint.** Mais surtout, ce budget porte une ambition.

D’abord, par son ampleur : ce sont **près de 309 millions d’euros** qui vous ont été proposés au vote ce soir, **tous budgets confondus, avec plus de 84 millions d’euros fléchés vers l’investissement,** au service direct du territoire.

**Dans le contexte actuel, ce n’est pas une évidence, c’est une décision.**”

# Pas d'augmentation de la fiscalité en 2026.

La CIVIS procède également au vote des taux des différentes taxes perçues sur son territoire. **Pour l'exercice 2026, la CIVIS fait le choix responsable et solidaire de maintenir ces taux identiques à ceux de 2025**, afin de ne pas faire peser plus de pression fiscale sur les ménages, dans un contexte économique global déjà contraint:

- ▶ Taxe d'habitation : 6,90%,
- ▶ Taxe sur le Foncier Bâti : 3 %,
- ▶ Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 1,77 %.
- ▶ Cotisation Foncière des Entreprises : 29,03 %
- ▶ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 17,91 %

Concernant la taxe GEMAPI, le produit attendu est de 1 500 000 €. Afin d'atteindre ce produit, les taux seront calculés par les services de la DGFIP après la réception des bases définitives de taxes foncières.



# Vote du budget principal et des budgets annexes 2026.

La CIVIS intervient quotidiennement auprès de ses habitants et participe au développement de son territoire. Afin de maintenir un haut niveau de services publics, le Conseil Communautaire propose chaque année d'adopter un budget. Celui-ci intègre les orientations débattues et arrêtées lors du dernier conseil, qui pour rappel, évoquait un contexte économique difficile et contraint et ce, malgré l'amélioration sensible des indicateurs financiers.

## Pour l'exercice 2026, la CIVIS disposera donc d'un budget global de 309 940 212,94 €.

Ce budget 2026 s'inscrit dans un environnement financier contraint, caractérisé par des facteurs exogènes et internes ayant un impact direct sur les équilibres de l'intercommunalité, tels que :

- ▶ La **création du budget annexe transport** (urbain et scolaire), entraînant mécaniquement une baisse des volumes du budget principal à périmètre constant,
- ▶ L'**achèvement du dispositif de remboursement du trop-perçu de versement mobilité auprès de la CGSS**, mettant fin à une source récurrente de tension sur la section de fonctionnement (sujet désormais porté par le budget annexe transport),
- ▶ La **poursuite de la sortie progressive du FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), avec une diminution estimée des recettes de fonctionnement de l'ordre de -0,5 M€,
- ▶ L'**évolution contrainte des compensations de TVA**, dans le cadre des dispositions de la loi de finances pour 2026, limitant la dynamique des recettes associées,
- ▶ La **progression modérée du produit fiscal**, estimée à +0,6 M€, contre +1,5 M€ en 2025, traduisant un ralentissement de la dynamique des bases,
- ▶ La **baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle** (DCRTP), estimée à -2,2 M€, en lien direct avec les mesures du PLF 2026,
- ▶ L'**inscription d'une subvention d'équilibre au budget annexe transport** à hauteur de 10,8 M€, venant peser significativement sur les marges de manœuvre du budget principal,
- ▶ La **programmation d'un volume d'investissement** d'environ 30 M€, impliquant un pilotage particulièrement rigoureux des équilibres financiers et de la trésorerie.

En sus d'une épargne nette positive, l'objectif du budget 2026 est de confirmer l'amélioration des indicateurs financiers constatés au CFU 2025.

En dépit des crises majeures auxquelles est confrontée la CIVIS, **le choix s'est porté sur le maintien du programme d'investissement pour soutenir l'activité économique sur le territoire.**

Les investissements prévus pour cette année s'élèvent ainsi à 42,5M€ avec près de 30,5 M€ consacrés aux dépenses d'équipement.

## BUDGETS 2026



	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Budget principal	49 054 599,00 €	138 374 886,00 €	187 429 485,00 €
Transport	8 588 000,00 €	43 116 807,00 €	51 704 807,00 €
Gemapi	4 395 000,00 €	1 672 851,00 €	6 067 851,00 €
Eau	31 923 273,00 €	9 417 000,00 €	41 340 273,00 €
Assainissement	16 062 824,00 €	7 334 972,94 €	23 397 796,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>110 023 696,00 €</b>	<b>199 916 516,94 €</b>	<b>309 940 212,94 €</b>

**Avec ce budget contraint, volontaire et solidaire, la CIVIS confirme à nouveau son rôle de premier acteur du développement économique, social et humain du Grand Sud.**



SAINTE-PIERRE  
SAINTE-LOUIS  
L'ÉTANG-SALÉ  
PETITE-ÎLE  
CILAOS  
LES AVIRONS

## Contact presse

**CIVIS :**

[communication@civis.re](mailto:communication@civis.re)

0262 49 96 00

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD